

## **Procès Verbal de l'Assemblée Générale 15 mai 2004 - Lyon**

Le secrétariat de la réunion et la rédaction du présent procès verbal ont été assurés par Bernard Lips, secrétaire général et Daniel Chailloux, secrétaire général adjoint.

En cette année olympique, aucune région ne s'est proposée pour accueillir et organiser le Rassemblement fédéral. C'est donc au Centre International de Séjour de Lyon que s'est tenue l'Assemblée Générale.

Les Grands Electeurs de la Fédération Française de Spéléologie – FFS- se sont réunis le 15 mai 2004 à Lyon - Rhône sur convocation régulière.

Jean-Pierre Holvoet, président de la Commission Statuts et Règlements Fédéraux de la FFS a procédé au contrôle et à l'émargement des feuilles de présence par les Grands Electeurs et a déclaré l'Assemblée Générale valablement constituée.

A 10 h, soixante-quinze (75) Grands Electeurs présents ou représentés sur les quatre-vingt-cinq (85) convoqués constituent l'Assemblée Générale.

Les Grands Electeurs disposent du document «Le Descendeur» n°20 – avril 2004 qui regroupe, en 170 pages, les textes préparatoires à l'AG, les comptes rendus des commissions, les projets ainsi que les rapports financiers de la fédération et les comptes rendus des diverses réunions qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2002-2003. Le travail de compilation a été suivi par Bernard Lips, secrétaire général. La mise en page a été réalisée par Laurent Mangel. Le tirage et l'assemblage ont été effectués par l'équipe des salariés sur le photocopieur fédéral.

### **1- Ouverture de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire**

A 10 h précises, Joël Possich, Président de la Fédération Française de Spéléologie, déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte. Le nombre de votants augmentera au cours de l'AG avec l'arrivée de retardataires.

### **2- Appel de deux scrutateurs**

Le président procède à l'appel à candidatures pour les postes de scrutateurs pour la durée de cette Assemblée Générale.

David Konojacki et Gilles Turnier répondent à cet appel.

### **3- Vote des nouveaux statuts de la fédération**

La Fédération doit modifier ses statuts conformément à la nouvelle loi sur le sport et au décret du 07/01/2004. Les nouveaux statuts sont présentés dans Le Descendeur.

Jean-Pierre Holvoet présente les nouveaux statuts. Il indique que ces statuts ont été soumis au Ministère des Sports. Il souligne que le renouvellement de nos instances dirigeantes se fait selon nos anciens statuts.

La plupart des modifications par rapport aux anciens statuts ont été expressément demandées par le Ministère.

Jean-Pierre Holvoet répond aux demandes reçues de la part de la région Q et de la région F.

Article 2 : Eric Madeleine et Eric Sanson posent des questions sur le terme « association sportive ». Jean-Pierre Holvoet répond que cette phrase est identique par rapport aux statuts antérieurs « associations sportives » a remplacé « groupements sportifs » et n'entraîne aucune exclusion, hormis les associations de fait qui ne peuvent plus être membres de la FFS.

Article 4 : La région Q demande des précisions sur la tenue des AG des CDS. Jean-Pierre Holvoet confirme qu'il n'y a aucun changement et que chaque CDS est libre de fixer le nombre de représentants.

Article 5 : La région Q se déclare opposée à l'obligation pour les clubs d'affilier tous leurs membres. Jean-Pierre Holvoet répond que cette disposition n'est pas nouvelle. Seule la phrase prévoyant une éventuelle sanction pour les clubs est nouvelle. Cette phrase, prévoyant une éventuelle sanction, est rendue obligatoire dès lors que l'obligation de faire adhérer tous les membres des clubs affiliés figure dans nos statuts. (Voir le décret du 7 janvier 2004).

Une modification de la tournure de la phrase est proposée et acceptée.

Article 6 : La région Midi-Pyrénées demande de préciser l'organe de la fédération qui peut refuser la licence. Jean-Pierre Holvoet propose que ce soit le bureau. Cet ajout est accepté.

Article 9 : Invitation des membres bienfaiteurs à l'AG. Jean-Pierre Holvoet indique que ces membres ont droit d'assister à l'AG comme tout fédéré mais n'ont évidemment pas droit de vote.

La région Midi-Pyrénées demande que les « agents rétribués par la fédération ne peuvent pas être représentants des associations affiliées ». Cette demande n'est pas recevable puisqu'elle serait discriminatoire.

Article 10 : Suite à une proposition de la région Midi-Pyrénées, il sera rajouté à la phrase « L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur » « sauf si sa convocation est demandée par le tiers des membres de l'AG ».

Rajouter à la fin du troisième paragraphe : « le règlement financier ».

Suite à une proposition de la région Midi-Pyrénées, le seuil minimum en dessous duquel la décision de l'AG n'est pas nécessaire pour décider d'un emprunt est fixé à 10 000 Euro. Cette disposition figurera cependant dans le règlement financier.

Article 12 : Suite à une décision du comité directeur, il est proposé de limiter au maximum les postes réservés. Le texte ministériel n'impose que la présence d'un médecin.

Une phrase est modifiée : « Le dépôt d'une candidature n'est recevable qu'accompagné par une profession de foi ».

Article 17 : Suite à une demande de la région Midi-Pyrénées, il est rajouté au premier paragraphe « pour rester en justice et prévoir les voies de recours judiciaire »

Article 24 : Il est rajouté les subventions de l'Union Européenne.

Par contre, il ne sert à rien de mettre les dons. La fédération peut recevoir uniquement des dons manuels et cette disposition est prévue de manière générale pour toutes les associations. Il est donc inutile de le rajouter dans nos propres statuts.

Jean-Pierre Holvoet remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé à la rédaction des présents statuts.

---

Il est proposé à l'AG de voter les nouveaux statuts avec les modifications proposées ci-dessus.  
La majorité des 2/3 est nécessaire.

Quatre-vingt-un (81) votants se sont exprimés :

Les nouveaux statuts sont adoptés par :

77 voix Pour

4 voix Contre

---

#### **4- Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire**

A 11h10, Joël Possich, président de la FFS, déclare l'assemblée générale ouverte. Quatre-vingt-un (81) Grands Electeurs présents ou représentés sur les quatre-vingt-cinq convoqués constituent l'Assemblée Générale.

#### **5- Allocution du président**

Joël Possich, président de la Fédération, fait une très courte allocution.

*Bonjour à toutes et à tous,*

*Je vous souhaite la bienvenue au CISL pour cette AG électorale.*

*Voilà maintenant 4 ans que vous m'avez élu à la présidence et mon mandat s'achève aujourd'hui sans aucun regret.*

*Vous avez dans le descendeur page 40 le bilan de l'Olympiade qui retrace tout le travail de vos conseillers et vous donne un indicateur sur « l'état » de la fédération aujourd'hui. Vous pourrez ainsi juger du respect de nos engagements.*

*Vous trouverez également dans vos enveloppes, une mise au point sur la gestion du dossier « convention secours » qui retrace toutes les décisions prises et qui sont conformes aux statuts.*

*L'ordre du jour étant chargé, je ne vais pas monopoliser la parole trop longtemps car nous devons consacrer notre énergie à la préparation de l'avenir.*

*Comme vous le savez, je ne suis pas candidat pour un prochain mandat car je n'éprouve plus aucun plaisir, je vous laisse le soin d'en comprendre les raisons, mais sachez que ce n'est certainement pas par manque de motivation, ni de projets.*

*Vous désignerez tout à l'heure, vos conseillers qui mèneront à bien les destinées de la fédération et qui doivent être porteur d'un projet politique sur la prochaine Olympiade.*

*C'est vous qui déciderez de l'avenir de la fédération.*

*Avant de quitter définitivement la scène politique de la FFS, je ne peux m'empêcher de vous faire-part de mes souhaits concernant le développement de la fédération :*

- ***Poursuivre les efforts pour être la référence européenne voire mondiale***

*Cela veut dire moderniser continuellement nos outils de gestion et nos méthodes de travail pour développer nos recettes et maîtriser nos dépenses et ainsi pouvoir multiplier à souhait nos actions de terrain.*

*Actions qui ont déjà portées leurs fruits si j'en crois la progression du nombre d'adhérents 2003 et vraisemblablement 2004.*

- ***Le respect***

*Respect des autres bien sûr.*

*Respect de la société au travers des lois, de ses réglementations.*

*Respect des décisions prises.*

*Respect des statuts.*

*Respect de notre environnement.*

- ***La responsabilité***

*La responsabilité de chacun d'entre nous en tant qu'acteur de son activité*

- ***L'efficacité***

*Condition indispensable pour assurer l'avenir et qui découle de l'efficience de nos stratégies et de nos fonctionnements d'ensemble.*

- ***L'intégrité***

*Ne jamais prendre des décisions ou émettre des jugements **entachés de partialité**.*

- ***La modernisation***

*En remettant en cause nos fonctionnements trop conservateurs ou d'intérêt spécifique ou personnel et en mutualisant nos efforts que ce soit en interne ou avec nos partenaires extérieurs.*

*Après ces quelques vœux pieux, il me reste à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans ma mission avec une note particulière pour les salariés que je remercie aujourd'hui tout particulièrement.*

*Je vous remercie de votre attention*

## **6- Statuts types CSR et CDS**

Jean-Pierre Holvoet indique que l'article 18 est facultatif et qu'il va falloir se positionner.

Il rappelle que l'ensemble des CDS et des CSR devront adopter les nouveaux statuts lors de leurs prochaines AG avec la date limite du 31 mars 2005.

Par ailleurs, les modifications décidées pour les statuts fédéraux seront traduites dans les statuts types des CSR et CDS.

Discussion :

Article 7 : Midi-Pyrénées trouve la durée trop longue pour les représentants à l'AG. Une disposition contraire nécessiterait cependant une élection annuelle. Cette demande n'est pas acceptée.

Article 10 : les postes réservés à un jeune de moins de 26 ans et à un éducateur sportif sont supprimés, à l'image de la décision prise dans les statuts de la FFS.

Article 14 : à compléter comme l'article 13 des statuts de la FFS concernant le rôle du président-adjoint.

Article 16 : Il est demandé de prévoir explicitement que le président-adjoint remplace le président en cas d'absence ou de démission de celui-ci.

---

Il est proposé à l'AG de voter les nouveaux statuts types des CSR et CDS avec les modifications proposées ci-dessus.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Les nouveaux statuts types des CSR et CDS sont adoptés par :  
80 voix Pour  
2 voix Contre

---

## **7- Règlement intérieur type des CSR et CDS**

Article 7 : Réduction du délai d'appel de candidature : 1 mois au lieu de 3 mois

---

Il est proposé à l'AG de voter le nouveau Règlement Intérieur type des CSR et CDS avec les modifications proposées ci-dessus.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Le nouveau Règlement Intérieur type des CSR et CDS est adopté par :  
80 voix Pour  
2 voix Contre

---

## **8- Vote du nouveau Règlement Intérieur de la FFS**

Article 2 : Jean-Pierre Holvoet constate que la version du Règlement Intérieur publié dans le Descendeur comporte toujours à l'article 2 la référence aux « associations de fait ». Or ceci est supprimé par une nouvelle loi. Seules les associations déclarées peuvent être membres de la fédération comme le prévoit l'annexe I au décret. Il convient donc de supprimer dans l'article 2: "...et les associations de fait."

Article 2 : Le délai de 15 jours pour l'acceptation des clubs jugé est jugé trop court. Il est précisé qu'il s'agit d'un délai d'information car il est très difficile de refuser une adhésion.

Article 8 : Spécifier que les vérificateurs aux comptes ne soient pas membre du Comité Directeur.

Article 9 : Philippe Brunet propose de supprimer la phrase « La fonction de représentant ... est incompatible avec le mandat de membre du Comité fédéral ». Cette demande est jugée trop tardive pour être discutée cette année.

Midi-Pyrénées souhaite que soient précisées les modalités de démission d'un membre du CD. Jean-Pierre Holvoet indique que rien ne peut empêcher un membre du Comité Directeur de démissionner même par une simple annonce verbale.

Article 21 : Midi-Pyrénées propose de remplacer le texte par une référence à une charte graphique. Celle-ci n'existant pas encore, la proposition est rejetée.

Article 26 : Midi-Pyrénées propose de prévoir la possibilité d'une cotisation propre pour les CSR, CDS et clubs. Cette mention n'a pas à figurer dans le RI de la fédération.  
Dans le dernier paragraphe, remplacer « mensuel » par « trimestriel ».

Le règlement intérieur, ainsi modifié, est mis au vote :

---

Il est proposé à l'AG de voter le nouveau Règlement Intérieur de la Fédération avec les modifications proposées ci-dessus.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

---

---

Le nouveau Règlement Intérieur de la Fédération est adopté par :  
80 voix Pour  
2 voix Contre

---

### **9- Vote du Règlement Disciplinaire de la FFS**

Jean-Pierre Holvoet rappelle les modifications à apporter au Règlement Disciplinaire (Le Descendeur, p. 59). Les modifications concernent l'article 2 (conditions de nomination des membres des organes disciplinaires) Supprimer « éventuellement » dans la phrase.  
Les délais ont été revus sur demande du Ministère. En fait, l'ensemble du texte est très cadré par le Règlement Disciplinaire.

---

Il est proposé à l'AG de voter le Règlement Disciplinaire avec les modifications proposées ci-dessus.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Le nouveau Règlement Disciplinaire est adopté par :  
80 voix Pour  
2 voix Contre

---

### **10- Vote du Règlement Anti-dopage de la FFS**

Le règlement de lutte contre le dopage doit être remis en conformité. Les quelques modifications de détail à apporter ont été distribuées aux participants de l'AG.

---

Il est proposé à l'AG de voter le nouveau Règlement Anti-dopage avec les modifications proposées ci-dessus.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Le nouveau Règlement Anti-dopage est adopté par :  
80 voix Pour  
1 voix Contre  
1 voix Abstention

---

### **11- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale d'Ollioules**

Le procès verbal de l'AG 2003, qui s'est tenue à Ollioules le 8 juin 2003, a été publié dans Spelunca n°91 (3<sup>ème</sup> trimestre 2003) ainsi que dans le Descendeur n°20 (p. 101)

Michel Soulier a signalé par courrier électronique avant l'AG que le sens de ses interventions dont il est fait état dans le point 5 (rapport moral de l'exercice) a été mal interprété. Il propose les formulations suivantes :

#### **« - Commission Assurance**

Michel Soulier signale un retard chronique dans l'envoi annuel de l'appel à cotisation dû à une connaissance trop tardive des tarifs d'assurance des locaux des clubs. Il demande de trouver une solution afin que nos nouveaux adhérents puissent réellement profiter de la gratuité des 3 mois annoncés dans nos documents fédéraux.

#### **- Délégation communication**

Michel Soulier remercie Laurence Tanguille pour son idée de création des JNS qui est probablement le meilleur moyen de communication mis en place au sein de la FFS vers le grand public. »

En l'absence d'autres remarques et de demande d'amendement, le procès verbal de l'Assemblée Générale 2003 est mis au vote.

---

Il est proposé à l'AG de voter l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2003 avec les modifications proposées ci-dessus.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2003 est adopté par :  
80 voix Pour

---

## 12- Rapport Moral 2003

### Rapport Moral du secrétaire général

Bernard Lips, secrétaire général, présente le rapport moral publié dans le Descendeur et invite l'Assemblée Générale à s'y reporter en pages 13, 14 et 15.

Le CDS du Doubs précise que la liste des cavités ayant fait l'objet d'un aménagement en ancrage fixe a été modifiée par rapport au projet et donc par rapport à la liste du point 4 dans le rapport moral : la mise en place d'ancrages permanents concerne le gouffre de Bief Bousset, le gouffre de la Légarde, le gouffre de Pourpeville et le gouffre de Poudrey. Benoît Decreuse signale que d'autres cavités ont été brochées. Il serait bon d'en donner la liste réelle et complète.

Delphine Molas demande quelques précisions concernant la vente des locaux de Paris.

Jean-Pierre Gruat regrette de ne pas avoir fait avancer le dossier sur le conventionnement des Régions.

En l'absence d'autres remarques, il est décidé de passer en revue le rapport des commissions :

- **Commission Assurance** : pas de commentaire
- **Commission Audiovisuelle** : pas de commentaire
- **Ecole Française de Descente de Canyon (EFC)** : pas de commentaire
- **Commission Documentation** : pas de commentaire
- **Ecole Française de Spéléologie (EFS)** : pas de commentaire
- **Commission Environnement** : pas de commentaire
- **Commission Jeunes** : Jean-Louis Bombarde signale que le CDS 83 n'a pas été informé de la tenue du rassemblement de la Co Jeunes à Sioux Blanc. Rémy Helk explique qu'il était en contact avec l'employé-jeune du CDS et apprend par Jean-Louis Bombarde que celui-ci a démissionné.
- **Commission Médicale (CoMed)** : pas de commentaire
- **Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS)** : pas de commentaire
- **Spéléo Secours Français (SSF)** : pas de commentaire
- **Commission Statuts et Règlement Intérieur** : pas de commentaire
- **Commission des Professionnelle** : Recadrer ses missions et mieux définir la commission elle-même et ses missions. Ce point a fait l'objet d'un débat lors de la dernière réunion qui a regroupé le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon et la commission professionnelle.
- **Commission des Relations et Expéditions Internationales (CREI)** : pas de commentaires
- **Commission Publications**

Pascal Vautier explique que la commission publication n'a pas d'autre but que de publier nos revues fédérales, ce qui est fait sans retard. Il juge alors qu'un rapport est inutile.

Philippe Brunet pose la question de la répartition des abonnements à Karstologia entre FFS et AFK ainsi que le nombre d'envois gratuits.

Stéphane Jaillot répond que tous les abonnements sont gérés par la FFS. Il y a 1016 abonnements à Karstologia dont 375 fédérés et 2661 abonnements à Spelunca dont 1990 fédérés.

- **Commission scientifique** : pas de commentaire

- **Spelunca Librairie**

Alain Moréas s'excuse de ne pas avoir eu le temps de rédiger un compte rendu.

- **Groupe de Travail Internet Fédéral (GTIF)** : le site FFS rencontre un certain succès. Cependant la page d'accueil du site est trop lourde et comporte trop de pubs.
- **Conservatoire du Milieu Souterrain** : pas de commentaire
- **UIS** : Le prochain congrès en 2005 est bien confirmé à Athènes (comme publié dans Spelunca)
- **Fédération Spéléologique de l'Union Européenne (FSUE)** : pas de commentaire
- **Délégation Communication** : pas de commentaire

En l'absence d'autres remarques et de demandes d'amendements, le rapport moral 2003 est mis au vote.

---

Il est proposé à l'AG de voter l'approbation du Rapport Moral 2003.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Le Rapport Moral 2003 est adopté par :  
71 voix Pour  
5 voix Contre  
6 voix Abstention

---

### **13- Rapport d'activité du DTN**

Claude Roche, Directeur Technique National présente son rapport d'activité publié dans le Descendeur.

Eric Madeleine parle de la mission de Serge Fulcrand concernant les EDS. Claude Roche confirme cette mission et indique que les départements peuvent faire appel à Serge Fulcrand.

Fabien Darne regrette que les cadres techniques ne soient pas présents. Claude Roche indique que les cadres techniques sont habituellement présents mais le caractère particulier de cette Assemblée Générale fait qu'ils ont été autorisés par le président et le DTN à ne pas assister à cette AG.

### **14- Rapport financier**

Laurent Galmiche, trésorier de la fédération, présente le rapport financier publié dans le Descendeur.

L'exercice 2003 s'est terminé avec un bénéfice de 67 k€

Ce résultat est du :

- à un reversement de l'assurance (bénéfice de 1999). Ce versement de la Compagnie d'assurance est le dernier avant longtemps puisque les années qui ont suivi, la Compagnie d'assurance n'a pas été bénéficiaire.
- à la vente des locaux de Marseille
- à des produits supérieurs à ceux prévus
- à des subventions du Ministère et des produits de placement supérieurs au prévisionnel
- à des dépenses inférieures aux prévisionnelles, entre autres pour les commissions.

Question concernant les résultats de Spelunca Librairie :

Pour la deuxième année successive, les stocks de Spelunca Librairie ont été fortement dépréciés.

Coût du logiciel des adhésions. Ce coût est de 10 000 € et cette somme sera amortie sur trois années.

Jean Piotrowski constate que les budgets des commissions semblent reconduits d'une année sur l'autre. En fait les commissions font part de leur budget prévisionnel et le budget définitif est défini en accord avec le trésorier fédéral.

D'autres questions sont relatives à quelques lignes présentant des écarts entre le prévisionnel et le réalisé. Eric Lefèbvre et Laurent Galmiche répondent point par point. En fait, dans la plupart des cas, les différences concernent parallèlement recettes et dépenses et le solde est proche du prévisionnel.

Une question concerne la ligne de subvention des expéditions. Marc Faverjon répond qu'une partie des dépenses est due à une provision et les subventions sont restées identiques à l'année précédente.

▪ **Rapport du Commissaire aux Comptes**

Laurent Galmiche lit le rapport du commissaire aux comptes. Il ne signale rien d'anormal. Les comptes sont certifiés réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la fédération.

▪ **Rapport des Vérificateurs aux Comptes**

Les deux vérificateurs aux comptes, Pierre Guérin et Jean-Luc Metzger, sont absents. Ils n'ont pas produit de rapport écrit mais ont néanmoins effectué la vérification des comptes au siège de la Fédération.

---

Il est proposé à l'AG de voter l'approbation du Rapport Financier 2003.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Le Rapport Financier 2003 est approuvé par :  
72 voix Pour  
10 voix Abstention

---

Vente des biens immobiliers de Marseille et Paris :

---

Il est proposé à l'AG de voter la résolution suivante :  
" L'argent provenant de la vente des biens immobiliers de Marseille et Paris, actuellement placé sur un compte spécial, ne pourra être engagé dans la gestion courante de la fédération. "

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Cette résolution est adoptée par :  
64 voix Pour  
7 voix Contre  
11 voix Abstention

---

A la demande des Grands Electeurs, une deuxième motion est proposée :

---

Il est proposé à l'AG de voter la résolution suivante :  
" Afin de saisir toute opportunité d'achat immobilier répondant aux besoins de la FFS, l'AG décide de procéder à un vote par correspondance pour autoriser le président à acquérir des locaux dès que le montage financier aura été précisé. "

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :  
Cette résolution est adoptée par :  
72 voix Pour  
8 voix Contre  
2 voix Abstention

---

**15- Rapport d'orientation 2004, vote du rapport d'orientation**

Bernard Lips, secrétaire général de la Fédération, présente le rapport d'orientation pour l'exercice 2004.

La région C présente trois motions :

▪ *Motion n°1*

*Le Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes demande que les instances fédérales oeuvrent pour une promotion et une valorisation de la spéléologie dans le cadre des activités scolaires, y compris dans les milieux tels que ceux relevant de l'éducation spécialisée.*



▪ *Motion n°2*

*Le Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes demande que les instances fédérales oeuvrent pour que la classification des cavités « Education Nationale » soit alignée sur la classification « Jeunesse et Sport » (l'harmonisation des deux classifications devant permettre l'accès sans restriction aux cavités de classe II – cf les recommandations de la FFS « Sécurité et prévention pour les sorties de découverte du milieu souterrain et d'initiation à la spéléologie »).*

▪ *Motion n°3*

*Le comité Spéléologique Rhône-Alpes demande que la Fédération Française de Spéléologie et ses structures décentralisées (CDS) soient associées à la délivrance des agréments de l'éducation Nationale pour l'encadrement de sorties spéléologiques dans le cadre scolaire (reconnaissance de compétence de cadres et de brevets fédéraux).*

Après discussion, le Comité Directeur propose de rajouter à l'article 4 du rapport d'orientation le texte ci-dessous :

*" Auprès du ministère de l'éducation, nous souhaitons promouvoir et valoriser la spéléologie dans le cadre des activités scolaires et au sein de l'éducation spécialisée :*

- en faisant aboutir la reconnaissance de la nouvelle classification des cavités déjà prises en compte par le MJS.*
- En agissant pour que nos structures déconcentrées soient associées à l'agrément des sorties spéléologiques en milieu scolaire (contenu, encadrement) "*

---

En l'absence d'autres remarques et de demande d'amendement, le rapport d'orientation 2003-2004 est mis au vote de l'Assemblée Générale.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

Cette résolution est adoptée par :

81 voix Pour

1 voix Abstention

---

## **16- Budget prévisionnel 2004**

Laurent Galmiche indique que le budget prévisionnel, présenté dans le Descendeur pages 88 à 93 a été modifié après l'édition du Descendeur.

Une nouvelle version a été distribuée aux Grands Electeurs en début de séance.

Le budget prévisionnel est prévu avec un déficit de 19,9 k€

Ce déficit soulève de nombreuses questions.

Le trésorier répond sur le fond en expliquant qu'une bonne gestion fédérale nécessite un équilibre des comptes, le but de la fédération étant de financer des actions. Les années précédentes ont montré qu'un budget prévisionnel équilibré aboutit, sauf problème non prévu, à un résultat positif. Le solde positif de l'année 2003 a été particulièrement important et il est donc possible pour 2004 de prévoir un léger déficit.

Par ailleurs, ce résultat prévisionnel négatif ne tient pas compte de la très importante plus-value dégagée en 2003 à l'occasion de la vente des locaux de Paris.

En ce qui concerne la forme du document, le bureau reconnaît que la présentation faisant apparaître une somme négative dans la dernière ligne n'est pas conforme aux usages.

Il est proposé à l'AG voter la résolution suivante :

*« Ajout d'une ligne : " Reprise sur réserve pour un montant de 19,9 k€ "*

---

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

Cette résolution est adoptée par :

81 voix Pour

1 voix Abstention

---

---

En l'absence d'autres remarques et de demande d'amendement, le budget prévisionnel 2004 est mis au vote de l'Assemblée Générale.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

Cette résolution est adoptée par :

72 voix Pour

1 voix Contre

6 voix Abstention

---

Une autre motion est mise au vote :

---

Il est proposé à l'AG de voter la résolution suivante :

*" L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2003 au Fond Associatif. "*

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

Cette résolution est adoptée par :

81 voix Pour

1 voix Abstention

---

### **17- Présentation et élection des membres du CD pour la nouvelle olympiade**

Après un appel de candidatures lancé dans Spelunca, les vingt-quatre (24) candidats listés ci-après ont été validés par le Comité Directeur du mois d'avril 2004 :

Jean-Yves BIGOT ; Nelly BOUCHER ; Fabien DARNE ; Hervé DUMAY ; Delphine FABBRI ; Laurent GALMICHE ; Bernard GIAI-CHECA ; Jean-Pierre GRUAT ; Robert GUINOT ; José PREVOT ; Philippe KERNEIS ; Henri LAVICTOIRE ; Eric LEFEBVRE ; Bernard LIPS ; Annick MENIER ; Roger MIR ; Delphine MOLAS ; Claude MOURET ; Jean-Michel OSTERMANN ; Valérie PLICHON ; Pierre RIAS ; Bernard THOMACHOT ; Bernard TOURTE ; Pascal VAUTIER

Il n'y a pas de candidat au poste réservé à un jeune de moins de 26 ans.

La majorité absolue est requise pour être élu. Le vote se fait à bulletin secret.

**Jean-Yves Bigot : 56 voix - élu**

Nelly Boucher : 45 voix – non élue

**Fabien Darne : 49 voix - élu**

**Hervé Dumay : 55 voix - élu**

**Delphine Fabbri : 64 voix – élue au poste réservé "Educateur Sportif"**

**Laurent Galmiche : 81 voix - élu**

**Bernard Gaii-Checa : 66 voix - élu**

**Jean-Pierre Gruat : 70 voix – élu**

**Robert Guinot : 74 voix - élu**

**Philippe Kerneis : 63 voix - élu**

**Henri Lavictoire : 63 voix - élu**

**Eric Lefèbvre : 71 voix - élu**

**Bernard Lips : 74 voix - élu**

**Annick Menier : 78 voix - élue**

**Roger Mir : 47 voix - élu**

**Delphine Molas : 71 voix - élue**

**Claude Mouret : 58 voix élu**

**Jean-Michel Ostermann : 77 voix – élu au poste réservé "Médecin"**

**Valérie Plichon : 59 voix - élue**

José Prévot : 42 voix – non élu

Pierre Rias : 37 voix – non élu

**Bernard Thomachot : 68 voix - élu**

**Bernard Tourte : 67 voix - élu**

Pascal Vautier : 25 voix – non élu

## **18- Election des vérificateurs aux comptes 2004**

Philippe Brunet et Annie Legarçon se déclarent candidats aux postes de vérificateur aux comptes 2004.

---

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, élit à bulletin secret, les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2004-2005.

Philippe Brunet, ayant recueilli 76 voix, est élu.  
Annie Legarçon, ayant recueilli 82 voix, est élue.

---

## **19- Achat de la perte du Grand Pré**

Le Conservatoire, sur demande du CDS 07, propose d'acheter la parcelle correspondant à l'entrée de la grotte du Grand Pré.

La gestion de la cavité sera assurée par le CDS 07 qui s'assurera de la sécurisation du puits d'entrée.

---

Il est proposé à l'AG de voter la résolution suivante :

*"L'Assemblée Générale donne autorisation au président de signer l'acte d'achat de la parcelle renfermant l'entrée de la grotte du Grand Pré sous réserve d'étude plus complète du dossier et d'une décision positive du Comité Directeur."*

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

Cette résolution est adoptée par :

80 voix Pour

2 voix Abstention

---

## **20- Questions diverses**

La région C souhaite faire adopter une motion affirmant que la FFS est solidaire des sauveteurs du secours au Bief Goudard. Le nom d'un des trois sauveteurs inquiétés par l'action en justice de la famille du sauveteur décédé est cité et visiblement les Grands Electeurs sont interpellés par cette action à son encontre.

Une discussion s'engage sur le bien fondé de cette motion alors qu'une procédure est en cours. Une fois que Bernard Lips eut précisé que selon Michel Decobert cette motion n'aurait pas d'influence sur l'action en cours, il est décidé de passer au vote.

---

Il est proposé à l'AG de voter la résolution suivante :

*"L'assemblée générale du Comité Régional Rhône-Alpes affirme sa solidarité avec les sauveteurs mis en cause à l'occasion de l'opération de secours du Bief Goudard et demande à ce que la fédération Française de Spéléologie affiche son soutien aux spéléos ayant exercé normalement leur fonction et dont la responsabilité est recherchée."*

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par :

82 voix Pour

---

## **21- Election du Président de la Fédération Française de Spéléologie**

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur propose Bernard Lips au poste de Président de la Fédération Française de Spéléologie.

---

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, élit à bulletin secret, le président de la Fédération Française de Spéléologie. Bernard Lips est candidat.

Quatre-vingt-deux (82) votants se sont exprimés :

73 voix Pour

7 voix Abstention

2 voix Contre

---

---

Bernard Lips est élu au poste de Président de la Fédération Française de Spéléologie pour l'olympiade 2004-2008.

---

## **22- Remise des prix Martel-De Joly et Hammel**

Ces deux prix sont bi-annuels.

Le prix Martel-De Joly récompense une action ayant fait progresser ou valorisé la spéléologie. Malgré une seule candidature, le prix a été décerné aux auteurs de l'ouvrage "Nakanai, vingt ans d'explo", à savoir Jean-Paul Sounier, Philippe Audra et Pierre de Conninck. Leur travail a remporté la note de 16,5 / 20 décernée par un jury composé de Jacques Orsola, Stéphane Jaillet, Philippe Galant, Philippe Drouin et Daniel Chailloux.

Le prix Hammel récompense une action qui a fait progresser la prévention des accidents ou le secours spéléo. Il a été décerné à Laurent Morel de l'Association Recherche et profondeur avec la note de 15,25 / 20 par un jury composé de Nelly Boucher, Daniel Chailloux, Christian Dodelin, Philippe Kerneis, Jean-Michel Ostermann. Ce prix récompense les travaux sur le Lurographe qui permet d'étudier les crues et de faire ainsi de la prévention.

## **23- Annonces diverses**

Fabrice Rosier annonce la tenue des Assises de l'Environnement le 25 et 26 septembre 2004 à Sorrèze (Tarn).

Bernard Lips invite les CDS de prendre les Mémento du Dirigeant et les documents pour les JNS 2004 pour leur département respectif.

## **24- Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire**

Joël Possich remercie M. Fournet d'avoir assisté à notre AG ainsi que les Grands Electeurs d'avoir participé activement à cette longue réunion.

Bernard Lips, nouveau président de la FFS, remercie les grands électeurs. Il tient également à remercier l'ensemble de l'ancien Comité Directeur et tout particulièrement Joël Possich, président sortant, pour le remarquable travail effectué durant l'olympiade 2000-2004.

Les grands électeurs remercient par leurs applaudissements le Comité Directeur et le président sortant.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël Possich clôt l'Assemblée Générale 2004 à 20 h 30.

Bernard Lips  
Président de la  
Fédération Française de Spéléologie

Delphine Molas  
Secrétaire générale de la  
Fédération Française de Spéléologie